

novembre 2022

MUTATIONS 2023 PHASE INTER ACADÉMIQUE

Vous devez ou vous voulez muter dans le cadre du mouvement inter académique, alors prenez contact avec les élu-es ou des militants du SNUEP-FSU le plus tôt possible pour obtenir des conseils les plus adaptés à votre situation et avoir le temps d'effectuer une modification des vœux avant la fermeture du serveur.

Une adresse mail dédiée aux questions sur les mutations à privilégier pour pouvoir vous donner des conseils par écrit pour une meilleure efficacité **capanantes@snupe.fr**.

Néanmoins, vous pouvez nous joindre au **06 79 47 08 94** pour **Serge BERTRAND** ou au **07 68 06 76 64** pour **Cécile CHÉNÉ**

Des **permanences physiques** seront aussi assurées à la bourse du Travail à Angers **les 22, 24 et 29 novembre et le 6 décembre de 9h à 16h** (prendre rendez-vous au **07 68 06 76 64**) et à l'INSPE de Nantes **les 18 et 25 novembre, 2 décembre de 12h à 14h**.
Visio possible
les 23 et 30 novembre après midi sur demande

Le mouvement POP s'effectue hors barème, sur fiche de poste au bon vouloir du/de la chef-fe d'établissement supprimant ainsi le caractère national et l'équité de traitement. **Le SNUEP-FSU est opposé aux postes à profil (POP)**. Si l'an dernier, notre académie était peu concernée, cette année 12 postes PLP ont été intégrés à ce mouvement.

Les adhérent-es au SNUEP-FSU ont un accompagnement personnalisé. Alors, rejoignez-nous !



Plus d'infos sur notre site



CALENDRIER INTER 2023

du mardi 16 novembre 2022 12h au mardi 7 décembre 2022 12h	Saisie sur SIAM de vos vœux pour le mouvement inter
à partir du 8 décembre 2022	Téléchargement de votre confirmation de demande dans l'application SIAM Vous devrez la remettre à votre chef d'établissement une fois signée et complétée des pièces justificatives.
en décembre 2022	Constitution des dossiers justifiant des situations de handicap Il est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour entreprendre les démarches auprès du médecin conseiller technique du recteur et/ou de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
en janvier 2023	Consultation de votre barème Le SNUEP-FSU aidera les collègues syndiqué-es pour la vérification du nombre de points attribués pour chacun des vœux et les accompagnera dans leur éventuelle demande de correction.
vendredi 10 février 2023 minuit	Date limite pour envoyer une demande tardive
jeudi 7 mars 2023	L'administration vous communiquera votre résultat individuel Les collègues syndiqué-es auprès du SNUEP-FSU n'étant pas satisfait-es du résultat, pourront être accompagné-es et représenté-es auprès du ministère pour un recours.

Leur avenir *c'est mon métier*